

*Le président :*

Q. Avez-vous fait des recommandations officielles à cet effet?—R. Non, pas de recommandations officielles.

M. NESBITT : Vous avez rendu la chose publique.

*Le président :*

Q. M. Devlin faisait allusion à votre recommandation au sujet du tribunal de commerce.—R. Ce serait aller au delà de mes attributions que de leur soumettre cela. Les marchands leur ont fait des recommandations à cet effet depuis des années. J'en ai parlé avec approbation. Je cherchais quelque moyen pour exécuter la tâche qui m'avait été confiée. J'ai suggéré que cela ne devrait pas m'être imposé du tout, mais que le meilleur moyen d'y arriver était à l'aide d'un tribunal de commerce.

*M. Stevens :*

Q. Un certain détaillant est venu se plaindre à moi qu'un marchand de gros avait refusé de lui vendre des marchandises.—R. Cela relèverait de ce tribunal. Un tribunal de ce genre déciderait si c'est là un procédé équitable en affaires. Dans le cas où ce serait une injustice, le tribunal ordonnerait au marchand de gros impliqué de cesser cette manœuvre. Si, dans la suite, il refusait de se conformer à l'ordre reçu, il commettrait un délit criminel.

*M. Nesbitt :*

Q. Si vous étiez dans le commerce du gros et si je voulais acheter des marchandises de vous, entendez-vous dire que vous seriez obligé de me vendre?—R. Oui, au comptant.

*M. Hocken :*

Q. Suggéreriez-vous que nous devrions recommander au gouvernement de prendre possession de tous les entrepôts frigorifiques et de les exploiter?—R. Si je faisais partie du cabinet je proposerais la chose dès demain. Cela constituerait une excellente source de revenus.

*M. Stevens :*

Q. Avez-vous songé à l'étendue de la proposition?—R. Ce serait une simple bagatelle à côté des choses que le gouvernement fait déjà.

M. NESBITT : C'est là notre embarras. Pour ma part, je ne tiens pas à ce que le gouvernement exploite d'autre chose à présent.

*L'hon. M. Fielding :*

Q. Vous dites qu'à si vous en aviez l'occasion, en qualité de membre du cabinet, vous absorberiez tout l'entreposage frigorifique du pays. Faites-vous entrer dans cela le commerce?—R. Je ferais une chose absolument distincte du commerce.

Q. Un bon nombre d'installations destinées en premier lieu à l'entreposage frigorifique ont été par la suite utilisées pour des fins de commerce parce que le propriétaire s'est vu obliger de se livrer au commerce pour subsister et faire des affaires. Vous êtes d'avis que cela ne devrait pas être permis?—R. Je ne crois pas, sauf pour les besoins de son propre commerce. Cela servirait mieux les intérêts du public.

Q. Je crois que, dans le cas d'un homme qui a débuté en faisant de l'entreposage frigorifique, et dont l'établissement deviendrait ensuite un établissement de commerce, s'il pouvait s'en servir pour son propre commerce mais en le maintenant ouvert

[M. W. F. O'Connor.]